

L'ENVOL

n°53

Juillet 2023



Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Paris Aéroports

Bonnes vacances !

Nous souhaitons d'excellentes vacances à tous ceux qui auront la chance d'en profiter, et un bon courage à tous les autres.

PLAN DE VOL

Balise 1

CSAL DIPA TMF et JO 2024 à la DIPA

Balise 2

GT Formation professionnelle, bilan 2022

Balise 3

CDAS 94

Balise 4

Mesures salariales pour les fonctionnaires : C'est insuffisant



ALTIMETRE

- Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,92 €
- SMIC mensuel brut : 1.747,24 € soit 11,52 € de l'heure
- Pass Navigo mensuel (5 zones) : 84,10 €
- Taux mensuel de l'ISA - HL : 34,81 €
- Taux mensuel de l'ISA - HA : 52,22 €

« L'envol » est le bulletin d'informations de la Section UNSA Douanes Paris Aéroports

Imprimé au local UNSA Douanes, rue des Voyelles à Roissy CDG.

Courriel : unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr

Comité Social d'Administration de la DIPA

Nous étions convoqués le 14 juin pour un CSA avec pour ordre du jour, un seul point celui de l'analyse d'impact du transfert des missions fiscales sur la charge des services de la DIPA pour les années 2023 à 2027.

Ce transfert, concernera le recouvrement des amendes judiciaires et du recouvrement de la TICPE. Ces transferts s'effectueront selon le calendrier suivant :

Le transfert du recouvrement des amendes judiciaires à compter de 2023 pour s'achever en 2026.

Pour la TICPE, le transfert ira de 2025 à 2027.

Le législateur a déterminé que la DGDDI gardera compétence pour les marchandises détenues, stockées, transformées en suspension de droit d'accise.

Ainsi, les services identifiés par la baisse d'activité sont la Recette Interrégionale, le service avitaillement Le Bourget Bureau et le Orly Bureau.

Cet impact est d'1 ETPT pour l'ensemble de ces 4 services.

Nous avons posé la question, sur le service avitaillement si celui-ci était en deux pôles distincts (un en charge de la TICPE et l'autre les CI), la réponse de l'administration est que les agents de ce service sont polyvalents.

Pour les amendes judiciaires, suite à un audit auprès de l'IGF, le transfert des amendes s'est limité aux amendes judiciaires vers la DGFIP.

L'accompagnement social : le dispositif proposé aux agents

Les agents concernés par l'opération bénéficieront des mesures suivantes :

- Prime de restructuration et l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint,
- Complément indemnitaire d'accompagnement, le montant du CIA correspond à la différence entre la rémunération brute annuelle effectivement perçue par l'agent dans les douze mois précédant son changement d'affectation et la rémunération brute annuelle globale liée à l'emploi d'accueil
- Indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle,
- Indemnité de départ volontaire,
- Indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

L'accord, signé le 4 avril, permet aux agents restructurés

Questions diverses posées par l'UNSA Douanes

► Dans le cadre du CSA de réseau du 1er juin, un point d'information fut dédié aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Nous aimerions connaître les dispositions qui seront déclinées localement et les conséquences sur tous les services douaniers, à cette occasion.

L'administration précise qu'à ce stade, elle dispose très peu d'informations en termes d'impact sur la mobilisation des agents, puisque la Direction a fait ses expressions de besoins en effectifs pour couvrir les sous-effectifs des terminaux et des bureaux.

Nous exigeons que l'administration de Montreuil abatte ses cartes le plus tôt possible. Il faut donner une visibilité

Selon les données de 2022, l'activité majoritaire de la Recette Interrégionale, concerne les amendes douanières. Sur le stock de Reste À Recouvrer (RAR) s'élevant à plus de 6 000 dossiers inscrits, les amendes douanières représentent 60 % de ce stock.

Le taux de recouvrement de ces RAR s'élève à 84 %, ce faible taux de recouvrement est du fait que les assujettis redevables sont des ressortissants étrangers ou bien des résidents français dont le recouvrement forcé est difficile à mettre en œuvre.

Ce transfert du recouvrement des amendes judiciaires s'effectuera sur trois ans, il impactera la RI de - 3 ETPT, cette baisse sera lissée sur trois ans. Absorbable par un départ en retraite, une mutation ou bien une réussite à un concours. Néanmoins, nous serons attentifs à la situation de la RI sur le long terme, un GT aura lieu à Montreuil traitant de l'avenir des RI.

Pour l'UNSA Douanes DIPA, la mission transférée ne peut se faire en l'état, il faut que l'administration apporte des réponses aux personnels concernés, afin qu'ils puissent se positionner efficacement quant à leur avenir professionnel. Nous rappelons que l'agent dont le poste sera supprimé, ainsi que celui qui connaîtra une évolution significative de ses conditions de travail au point de justifier une nouvelle fiche de poste, puisse bénéficier de l'accompagnement social prévu par l'accord. Pour rappel :

d'être en surnombre à la résidence, un reclassement à la résidence douanière.

Du fait du sous-effectif dans de nombreux services AG-CO, pas d'inquiétude sur la possibilité d'un redéploiement au sein de la plateforme

Pour l'UNSA Douanes DIPA, il faut que les agents sollicitant le dispositif d'accompagnement social aient la meilleure garantie de la part de l'administration, par la prise en compte de leur choix d'avenir, du maintien d'acquis d'accompagnement social obtenu lors de la concentration des recettes régionales vers les recettes interrégionales.

L'UNSA Douanes DIPA a voté CONTRE, l'accord du 4 avril permet aux agents de disposer de l'accompagnement social, pour nous il faut aller au-delà des garanties.

aux agents, afin de ne pas gâcher la période estivale des collègues. Il n'est pas question que les agents soient privés de vacances, si c'est le cas, nous revendiquerons une compensation à la hauteur de l'événement.

Néanmoins, nous avons eu des premiers éléments du dispositif, concernant :

La volumétrie attendue: les aéroports parisiens vont accueillir près de 60 000 délégations accréditées, à raison de 80% pour Roissy-CDG et 20% pour ORY. L'organisation des JO 2024 présente de nombreux enjeux pour la direction, en particulier au regard de la volumétrie attendue de bagages et équipements sportifs (sous régime douanier) dans les

aéroports.

Chaque délégation sportive devrait voyager avec en moyenne entre 2 et 3 bagages par accrédité. Pour faciliter les démarches, la DG a travaillé à l'élaboration d'un formulaire en ligne sur l'outil «démarches simplifiées» qui permet aux délégations de solliciter le bénéfice d'un régime douanier pour les bagages qu'elles transportent en amont de leur arrivée et l'apurement des régimes au départ.



La direction travaille actuellement à la préparation de cet événement avec la préfecture déléguée, le groupe ADP et les services de l'État de la plateforme (PAF, GTA) ainsi que la DGAC, pour répondre aux enjeux de sécurité et de fluidité.

Les dispositions RH font l'objet de discussion au niveau interministériel. Aucun arbitrage n'a été pris à ce sujet. **Nous revendiquons une véritable reconnaissance pour que tout agent mobilisé pour les jeux olympiques se voit octroyer une compensation exceptionnelle par une prime unitaire au niveau inter-ministériel, au niveau ministériel et au niveau de notre administration. Nous rejetons catégoriquement, la prime à la tête du client comme pour la prime Covid. Il sera également nécessaire d'envisager l'octroi de jours de CA supplémentaires (reportables sur 2024 et 2025 et/ou sur CET avec un déplafonnement de celui-ci).**

En outre, nous avons exigé lors de notre déclaration liminaire que les agents de la circonscription soient avertis le plus en amont possible de l'organisation envisagée lors de cette période particulière, et que des points d'information soient réalisés régulièrement. L'administration a répondu que le sujet des JO fera l'objet d'une réunion d'information à la rentrée.

► Toujours concernant les Jeux olympiques, le Président du groupe ADP a annoncé dans un quotidien national des « attentions particulières aux athlètes, notamment un accueil soigné, des enregistrements facilités ou encore un terminal spécifique ». C'est quoi ce terminal spécifique ?

Les parcours envisagés d'arrivées et de départs des accrédités dans les aéroports sont en cours de cadrage et devraient faire l'objet d'une présentation au CIO dans le courant de l'été. Il semblerait que tous les terminaux seront dédiés à l'accueil.

► Des privatisations d'accès aux aéroports sont à l'étude, il serait de bon aloi de ne pas oublier les services douaniers et les collègues qui iront travailler sur les sites.

Nous avons revendiqué que l'administration doit porter ce sujet à la préfecture déléguée, qui pilote les services de l'État pour cet événement.

► Pour adapter ses infrastructures, ADP va lancer des travaux. Est-ce que les services douaniers pourront en bénéficier, entre autres le Terminal 2F ? Cela pourrait être l'occasion

d'avoir une réflexion sur les conditions d'hébergement des services, des possibilités d'aménagements pour de véritables améliorations et non du bricolage (cf. Terminal 2F)

Concernant le T2F, diverses problématiques ont été prises en compte par ADP et la RPIE:

- l'extension et le réaménagement de la détaxe par élargissement de l'emprise sur la zone publique (quelques m²);
- le rafraîchissement des locaux;
- les travaux au niveau des salles de replis Femmes suite aux fuites.

► Depuis mars 2023, il y a une problématique restauration pour les agents du bureau et de la DR d'Orly avec la fermeture du restaurant EUREST, à Orly tech. Les douaniers en poste aux bâtiments 548 et 529 (une soixantaine d'agents) sont contraints d'aller déjeuner aux restaurants Orly soit à Orly sud et Air France situés sur la zone aéroportuaire. De plus, avec un prix de repas supérieur et n'étant pas une cantine à proprement dit, les agents pour se déplacer doivent utiliser des véhicules personnels ce qui induit des frais d'essence pour l'usager, ou bien des frais de transport pour l'usage du tramway, la plupart des agents ne disposant pas de pass Navigo. Et les agents ne disposent pas de badge parking pour se garer dans la zone aéroportuaire. ADP ne respecte pas ses engagements, le CSE ADP n'a pas prévu de conventionner cette cafétéria; le bail qui lie ADP et la DIPA prévoit pourtant la mise à disposition d'un RIE dans les locaux loués. Des échanges ont été amorcés à ce sujet par le pôle logistique de la DIPA avec ADP. Qu'en est il aujourd'hui?

La DIPA a mis en demeure ADP, qui à ce jour n'a pas répondu. La direction va prendre contact auprès des conseillers juridiques du SG de Bercy pour les suites. Nous allons voir ce que donnera le résultat. **En l'occurrence, nous continuerons à batailler pour que Bercy puisse prendre également la mesure des contraintes imposées aux agents. Ce n'est pas tout d'avoir accès à la cantine, il faut avoir une facilité d'accès.**

► Est-ce que ADP ne pourrait pas prendre en charge une partie de la subvention pour arriver à un prix intéressant, du fait de ne pas avoir respecté ses engagements?

Le CSE ADP n'a pas prévu de conventionner cette cafétéria, ainsi empêchant toute prise en charge par le CDAS, pour s'aligner sur le prix pratiqué dans les cantines ADP.

► Le CDAS 94 qui a compétence dans le domaine de la restauration pour les agents du Ministère, donc les douaniers, est intervenu pour trouver des solutions alternatives, point de restauration sur des sites proposant de la restauration sur un périmètre convenable et un prix convenable puisqu'une partie peut être prise en charge par une subvention. Il semble que le CDAS étudie 2 pistes: Class'croute et Refectory. Conditionnée à l'accord de la DIPA qui est en attente de réponses d'ADP, qu'en est-il à ce jour?

Une solution alternative est recherchée, à savoir, passer une convention restauration pour bénéficier de la subvention qui est déduite du prix du repas à payer lors du passage en caisse. Pour rappel, le montant de l'harmonisation tarifaire en Ile-de-France pour 2023 est fixé à 5.39 €. À ce stade, le seul offrant des prestations de restauration satisfaisantes et à des prix convenables est class'croute à Rungis. Ce sujet sera arbitré par le nouveau directeur interrégional.

Bilan de la Formation Professionnelle à la DIPA

Comme chaque année la direction invite les OS pour un groupe de travail traitant de la formation professionnelle sur la DIPA. Celui-ci, a eu lieu le 27 juin, le mois de juin étant traditionnellement le mois des conseils des classes pour faire un bilan de l'année scolaire écoulée.

En préambule, nous tenons à féliciter toute l'équipe pédagogique de la DI pour son investissement et son dévouement dans la transmission de son savoir à ses collègues. Également, remerciements aux collègues qui distillent de la formation (formateurs occasionnels, les moniteurs TPCI, de Tir, les collègues qui se portent volontaires pour être membres de jurys blancs et tant d'autres).

Nous constatons que l'offre de formation est intéressante, avec de nombreuses thématiques, et qui se renouvelle constamment, ce qui est un plus. Mais, comme le constate le service FP, il y a des difficultés à remplir certains stages alors que d'autres sont plébiscités.

Pour l'UNSA Douanes DIPA, tout agent de notre administration doit être formé, et cela tout au long de sa carrière. L'administration se doit de lui donner toutes les chances possibles pour pouvoir en bénéficier, cela passe par des moyens humains, techniques et financiers.

Par rapport à l'année dernière, il est louable de saluer le service de la FP pour ses efforts entrepris pour consolider à Orly un pool formateur (18 formateurs), développer les formations locales en mixant présentiel à Roissy et distanciel à Orly, la rénovation du contenu de formation pour les affectés surv à la DIPA et enfin l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière professionnelle.

Une dynamique de reprise de l'activité de formation aux agents par rapport aux chiffres des années précédentes.

Mais qualitativement quels retours avons-nous ? L'abondance de formations et le nombre d'heures ou de journées suivies par les agents n'offrent aucune visibilité sur l'efficacité de ces formations sur le terrain.

L'offre est importante, la qualité de l'enseignement ne fait pas de doute, mais quels effets sur le terrain ?

Si en matière de formation au tir ou TPCI il est aisé d'apprécier les progrès réalisés par les stagiaires, qu'en est-il lorsqu'un agent a suivi sa formation initiale et est affecté dans un bureau ou une unité SURV ?

Sait-on quels sont les bénéfices qu'ont retiré les agents après un stage suivi à Tourcoing ou à La Rochelle dans leurs fonctions ?

Nous avons exprimé qu'il fallait encourager et valoriser tous les agents qui se portent volontaires en tant que formateurs occasionnels, notamment lors des entretiens professionnels. Car, ils font cela en parallèle de leur activité professionnelle, et nous avons également souligné qu'il fallait prendre le temps de la réflexion concernant le temps de préparation de formation.



Sur la formation aux primo arrivants

La DIPA, en 2022, a accueilli 96 stagiaires toutes catégories. Alors qu'en 2021, ce chiffre était de 23 stagiaires

Il est à noter que la DIPA a mis en place une refonte des stages d'initiation donnés aux agents affectés à la DIPA, mais également proposé une formation à destination des contractuels et des détachés afin de s'imprégner de leur environnement de travail. **Nous avons exprimé notre souhait de développer également une action de formation vis-à-vis des encadrants supérieurs (divisionnaires, chefs de bureau et autres) sur les thèmes de la RH, la DIPA est une direction avec une gestion différente avec des régimes horaires différentes. Mais également, sur les pratiques des contrôles notamment en surveillance afin d'éviter tout errements réglementaires.**

Sur la préparation aux concours

Nous saluons grandement le travail effectué par le service de la FP DIPA; de part sa disponibilité, son application dans l'organisation des examens blancs. Mais nous n'oublions pas les collègues qui font partie des jurys blancs, par leur disponibilité et les remarques pertinentes pour préparer au mieux les candidats pour l'épreuve de l'oral.

Notre interrégion possède un très bon ratio entre le nombre admissible et le nombre admis, aux concours et examens professionnels.

Les formations obligatoires pour les agents de la SU qui sont la TPCI et le tir

Selon les données statistiques tous les agents SU de la DIPA ont effectué 1 fois un passage au stand de tir, mais ce n'est pas le même ratio concernant la TPCI.

Nous saluons les efforts des formateurs TIR et TPCI de former le maximum d'agents SU, qu'il est légitime de valoriser aussi bien par la reconnaissance lors des entretiens professionnels que par une revalorisation salariale. Nous avons tenu à exprimer la situation en 2022 de la TPCI d'Orly par le nombre de formateurs : 1 seul formateur, ainsi que de la disponibilité du lieu pour effectuer les séances. Nous exigeons que cette situation ne se reproduise plus.

Les perspectives pour 2023,

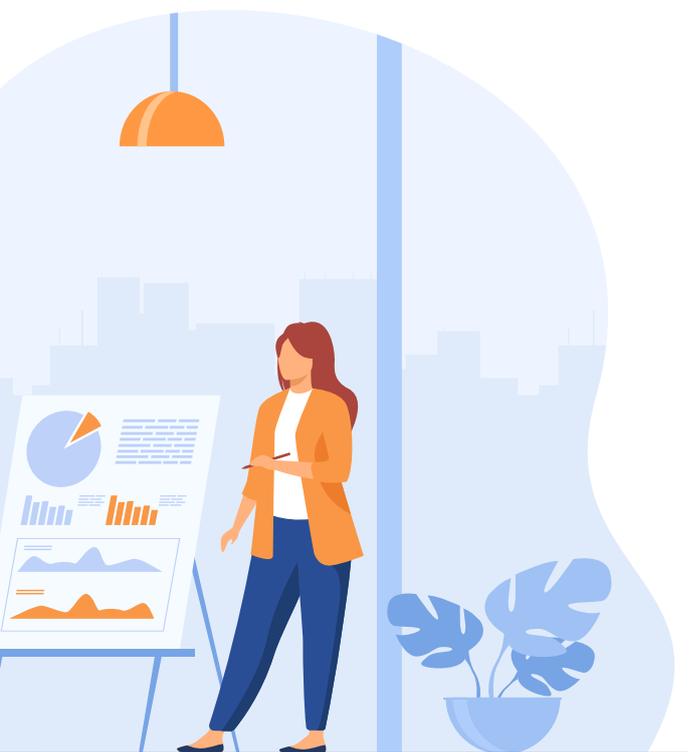
s'axent sur le déploiement de Delta IE, ce qui impliquera un changement de paradigme dans la manière d'appréhender le contrôle avec la disparition du DAU,

le nouvel article 60 du code des douanes,

les formations aux nouveaux applicatifs qui sont PNTS, ICS2 et GAMMA 2,

un enrichissement de l'offre de formation sur la gestion des situations de litiges et de conflits,

et de l'offre pour la préparation des concours en y incluant une formation sur « rédaction note de synthèse » et « anglais ».



Comité Départemental de l'Action Sociale du 94

L'UNSA Douanes, section DIPA-Orly était conviée à une réunion traitant l'action sociale du Val-de-Marne. Ainsi, le Comité Départemental de l'Action Sociale du 94 a compétence pour la restauration, les logements, la petite enfance avec les crèches, les séjours pour les enfants, l'arbre de Noël, les consultations juridiques et psychologues, au sein du giron

Ministériel. Pour le département 94, l'action sociale rayonne sur les services d'Orly, Rungis, Boissy Saint Léger.

Ce comité avait pour but de présenter le rapport de l'Action Sociale du département avec les orientations pour 2023 et de faire un point sur les crédits d'action locale.

Rapport d'activité de l'assistante sociale du ministère

En 2022, sur le département 94, il avait été dénombré 2331 actifs et 3059 retraités du Ministère. L'année 2022 fut une année au retour d'une activité pleine puisqu'il y a eu plus de sollicitations. **Le travail de communication mené par l'assistante sociale, interlocutrice privilégiée pour identifier les difficultés des agents.**

Ainsi, en 2022, 316 dossiers sociaux ont été ouverts, majoritairement pour les agents de la catégorie C. Les sollicitations sont essentiellement d'ordre financier. **Nous avons rappelé que les mesurètes annoncées par le gouvernement en juin en faveur du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires sont totalement insuffisantes. Le coût de la vie devient insupportable pour de nombreux collègues. L'une des mesures qui doit être prise est celle de la baisse de la TVA sur les produits de premières nécessités notamment alimentaires.**

Sur le logement, la recherche d'un bien locatif devient problématique, les offres de logement étant insuffisantes. **Nous alertons de la difficulté des agents pour trouver un logement décent, avec un loyer qui ne doit pas dépasser un tiers du salaire, un cadre de vie correct avec un temps de transport acceptable pour accéder à son lieu de travail. À l'heure actuelle c'est très difficile en région parisienne.**

Concernant la petite enfance, la problématique de la crèche est identifiée: nombre de berceaux insuffisant, démarches administratives complexes, éloignement géographique, horaire inadaptée...

Enfin, dans le domaine de la vie professionnelle, nous avons abordé la situation des agents qui sont en arrêt maladie passant en demi-traitement au bout 90 jours. Les agents doivent rembourser le trop perçu deux mois après leur arrêt. **Nous rappelons que les payes sont préparées deux mois à l'avance. Nous regrettons une carence dans la communication en termes de ressources humaines et de gestion de la paye.**

L'arbre de Noël 2023

Le spectacle pour 2023, pour rappel le choix du spectacle s'est porté sur la fête foraine, au Parc Floral de Vincennes, le 06 décembre de 13h30 à 16h30. A l'entrée du spectacle une collation composée de diverses friandises et d'une boisson sera offerte.

À noter que le spectacle est ouvert pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les sorties proposées en fin d'année de 2023

Au dernier groupe de travail du CDAS datant de mai, il a été acté une sortie pour visiter le chantier médiéval de Guédelon. Celle-ci, aura lieu le samedi 30 septembre, forfait avec déjeuner compris, 17 euros par personne.

Nous avons proposé au CDAS une sortie au Parc Asterix,

Nous remercions les acteurs de l'action social, les correspondants sociaux et les assistantes sociales, qui sont des « aides » précieuses pour les collègues en difficulté dans leur quotidien personnel que professionnel. L'administration doit mettre en place des actions de préventions comme des actions de communications sur le danger du surendettement et des implications qui en découlent, voire même des maquettes sur la gestion de son budget.



Concernant les E-CADO, ils auront une valeur faciale de 30 euros pour les 0-14 ans, pour les 15/16 ans et aux enfants en position de handicap jusqu'à leur 20 ans.

Montant qui pourra évoluer en fonction des actions qui seront retenues.

sur la période des vacances de la Toussaint. Après avoir pris attache avec différents prestataires, Le CDAS proposera une sortie au Parc de loisir avec déjeuner et transport le dimanche 05 novembre.

La restauration sur le 94

La restauration comporte deux volets : la restauration collective et le titre restaurant.

- **La restauration collective :**
Les agents bénéficient de la restauration collective lorsque leur poste de travail est situé à proximité d'un restaurant administratif ou conventionné.
Dans le Val-de-Marne il existe : 4 restaurants financiers, et 13 restaurants conventionnés.
- **Les Espaces de restauration:**
Un espace de restauration peut être aménagé ou équipé lorsque les agents concernés n'ont pas accès à une solution de restauration collective.
Il existe actuellement 14 espaces de restauration équipés dans le Val-de-Marne
- **Le Titre-restaurant:**
Les agents qui n'ont pas accès à une solution de restauration collective peuvent bénéficier de titre restaurant. Le titre restaurant a une valeur de 6 € (3 € payé par l'employeur, 3 € payé par le salarié).

La délégation a abordé le sujet de la restauration pour les agents du Bureau et de la Direction. Depuis la fermeture du RIE, en date du 28 février 2023, les douaniers sont contraints d'aller déjeuner aux restaurants Orly Parc, à Orly sud ou Air France, ces derniers sont situés sur la zone aéroportuaire. Ces solutions de repli induisent des frais d'essence pour l'usage des véhicules personnels, des frais de transport pour l'usage du tramway. La plupart des agents ne disposant pas de pass Navigo, un temps de pause méridienne largement dépassé, ce qui ne facilite pas l'accès à la restauration conventionnée.

Depuis le 1er mars, une cafétéria (« Corner Orlytech ») gérée par le CSE ADP a pris place à l'endroit du RIE. Le tarif

extérieur pour une formule plat+dessert+boisson est de 12€30. Toutefois, sur présentation de leur carte de cantine ADP, les agents peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel de 6€10, hors subvention. Malheureusement, le CSE ADP n'a pas prévu de conventionner cette cafétéria, empêchant toute prise en charge par le CDAS pour aligner le prix pratiqué à celui des cantines ADP.

Une solution alternative est recherchée: passer une convention restauration pour bénéficier de la subvention qui est déduite du prix du repas à payer lors du passage en caisse. Pour rappel, le montant de l'harmonisation tarifaire en Ile-de-France pour 2023 est fixé à 5.39 €. À ce stade, le seul offrant des prestations de restauration satisfaisantes et à des prix convenables est class'croute à Rungis. Ce sujet sera arbitré par le nouveau directeur interrégional.

Pour information, le bail qui lie ADP et la DIPA prévoit pourtant la mise à disposition d'un RIE dans les locaux loués. La DIPA a mis en demeure ADP qui à ce jour n'a pas répondu. Nous bataillons pour que Bercy puisse prendre également la mesure des contraintes imposées aux agents.

Sur le site DGFIP de Nogent, deux solutions sont envisagées: la livraison des plateaux repas sur le lieu de travail ou l'accès à la restauration de la mairie de Nogent après la mise en place d'une convention.

Sur la restauration, de nombreux sites ferment. On constate également une baisse de la qualité des repas. Les solutions alternatives ne sont satisfaisantes. Nous avons exprimé notre mécontentement sur ce sujet maintes fois. Nous estimons que la restauration est un moment essentiel de l'agent ; L'Administration qui se fait le chantre de la Qualité de Vie au Travail doit appliquer ses préceptes sur le terrain.



Les mesures pouvoir d'achat annoncées par Stanislas Guerini : insuffisantes !

L'UNSA Fonction Publique analyse les annonces faites par le Ministre pour la rémunération des agents publics, des mesures dont la hauteur et le calendrier d'application ne permettent pas de couvrir l'inflation en 2023 !

L'inflation, depuis 2022, s'envole : 5,2% en un an en mai 2022, 5,1% en mai 2023, plus de 10% de hausse sur deux ans et une augmentation des prix alimentaires dépassant très souvent 20%. Le rendez-vous du 12 juin

Détail des mesures :

Pour tous les agents contractuels et titulaires

+ 1,5% de hausse de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023, + 5 points d'indice, ou leur équivalent, pour tous les agents (mesure mise en œuvre au 1er janvier 2024).

L'UNSA demandait une hausse supérieure de la valeur du point d'indice. Elle considère que l'augmentation de 5 points d'indice des grilles aurait dû être effective au 1er juillet 2023 et non six mois plus tard.

Des mesures spécifiques pour améliorer les bas de grille des agents de catégorie C et B et leur redonner des perspectives de carrière.

De 1 à 9 points d'indice seront ajoutés à chaque échelon impacté par le minimum de traitement afin de recréer un réel échelonnement des grilles. Cette mesure devrait rentrer en vigueur au 1er juillet 2023.

Cette mesure concerne 1,44 million d'agents. Elle était indispensable et urgente !

Une prime «one shot», «pouvoir d'achat»

Cette prime dégressive entre 800 et 300 € sera versée aux agents publics, contractuels et titulaires, qui perçoivent un revenu brut mensuel inférieur à 3250 €.

Le versement est prévu avant la fin 2023.

Quatre autres mesures complémentaires annoncées :

1. Reconduction de la GIPA (Garantie Individuel du Pouvoir d'Achat) pour 2023
2. Revalorisation des frais de mission (au moins 10%, en fonction des territoires) dès la rentrée 2023 pour les agents de la FPE :
 - Augmentation du plafond des nuitées hôtelières,
 - Revalorisation du plafond de l'indemnité repas.
3. Revalorisation de 10% du barème de monétarisation des jours de CET :
 - Agent de catégorie A : de 135 € à 150 € brut,
 - Agent de catégorie B : de 90 € à 100 € brut,
 - Agent de catégorie C : de 75 € à 83 € brut.
4. Meilleure prise en charge des abonnements pour les transports en commun à partir de septembre 2023.

devait apporter des réponses aux agents publics. Elles se révèlent souvent insuffisantes.



C'est une exigence de l'UNSA Fonction Publique. Il n'était pas possible de maintenir la situation actuelle des grilles indiciaires de catégorie C et B avec des agents devant attendre près de 10 ans pour avoir des perspectives d'évolution de leur rémunération indiciaire.

L'UNSA aurait préféré une mesure indiciaire pérenne, pouvant avoir un impact sur le calcul des pensions.

Ces mesures complémentaires font parties des revendications de l'UNSA Fonction Publique.

